



Bruxelles, le 13 juillet 2010
12087/10
PRESSE 203

L'Estonie va adopter l'euro au 1er janvier 2011

Le Conseil a aujourd'hui¹ pris une décision permettant l'adoption de l'euro comme monnaie par l'Estonie, à compter du 1er janvier 2011. La décision élargira la zone euro à un 17ème Etat membre, en laissant à l'Estonie presque six mois afin de se préparer pour le changement.

Le Conseil a aussi adopté des règlements fixant définitivement le taux de conversion entre la couronne estonienne et l'euro, et adaptant certaines dispositions techniques concernant l'euro.

Les billets et pièces en euros seront introduits en Estonie en même temps que l'adoption de l'euro. Le taux de conversion est fixé à 15,6466 couronnes estoniennes pour un euro, ce qui correspond au taux central actuel de la couronne dans le mécanisme de change (MCE II) de l'UE.

Seize des 27 Etats membres de l'UE ont l'euro comme monnaie actuellement. Les billets et pièces en euro ont été introduits:

- le 1er janvier 2002 en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Autriche et en Finlande;
- le 1^{er} janvier 2007 en Slovénie;
- le 1^{er} janvier 2008 à Chypre et à Malte; et
- le 1^{er} janvier 2009 en Slovaquie.

¹ La décision a été prise lors d'une réunion du Conseil "Affaires économiques et financières".

P R E S S E